

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 25 novembre 2020 à 18 heures 30 -
Visioconférence**

Sur convocation du 20 novembre 2020 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 25 novembre 2020 à 18 heures 30, en visioconférence.

Présents :

Mesdames et Messieurs, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Pierre **FISCHESSE**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Dominique **HABIG**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Claude **SCHULLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Aurélien **AMM**
Monsieur Patrick **DELUNSCH**

Absents non excusés :

Monsieur Ludovic **HAYE**
Monsieur Alain **SCHIRCK**

Ont donné procuration :

Monsieur Maurice **GUTH** à Monsieur Francis **HOMATTER**
Monsieur André **HABY** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 octobre 2020
2. Dietwiller – extension de la cuisine de la salle polyvalente – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
3. Habsheim – extension et réaménagement de la mairie – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
4. Sausheim – réhabilitation du presbytère – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
5. Rixheim – réaménagement du chemin du Steinberg – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
6. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse, puis passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 octobre 2020

Le procès-verbal du comité syndical du 28 octobre 2020 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 28 octobre 2020.

Point n° 2 : Dietwiller – extension de la cuisine de la salle polyvalente – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer

En séances des 19 décembre 2019 et 26 février 2020, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux d'extension et de réorganisation de la cuisine de la salle polyvalente à Dietwiller. En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci concernent :

- L'entreprise Picci Constructions de Sausheim, attributaire du lot 5 « assainissement – VRD ». L'avenant s'élève à + 2 384,50 € HT (plus-value pour remplacement des conduites enterrées PVC par des conduites en grès afin d'être conforme au DTU) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 20,94 % et fixant le nouveau montant du marché 13 771,50 € HT ;
- L'entreprise Stepec de Wittelsheim, attributaire du lot 7 « plâtrerie – isolation ». L'avenant s'élève à + 1 170,00 € HT (plus-value pour habillage coupe-feu de la hotte, fourniture et pose de caissons d'habillage de réseaux et de trappes de visite pour accès aux collecteurs) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 14,49 % et fixant le nouveau montant du marché à 9 242,63 € HT ;

- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 14 « chauffage – sanitaire ». L'avenant s'élève à + 895,20 € HT (plus-value pour fourniture et pose de grilles de ventilation, remplacement d'un radiateur endommagé et d'une vanne défectueuse) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 18,07 % et fixant le nouveau montant du marché à 5 848,21 € HT ;
- L'entreprise MEA de Westhouse (67), attributaire du lot 16 « mobilier de cuisine ». L'avenant s'élève à + 595,50 € HT (plus-value pour rajout d'un clapet coupe-feu dans la gaine d'extraction de la hotte) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,79 % et fixant le nouveau montant du marché à 21 951,50 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+ 5 045,20 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 3,49 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 149 434,17 € HT. Dans sa séance du 18 novembre 2020, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 5 045,20 € HT, correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 3,49 % et fixant le nouveau montant global des travaux à 149 434,17 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 3 : Habsheim – extension et réaménagement de la mairie – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 4 juillet 2018, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Bleu Cube Architecture de Rixheim, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et au réaménagement de la mairie à Habsheim.

Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 76 110,00 € HT (taux d'honoraires : 11,80 %, sur un prévisionnel de travaux de 645 000,00 € HT).

En séance du 19 décembre 2018, le comité syndical approuvait l'avant-projet définitif (APD) des travaux liés à cette opération, chiffré à 829 125,00 € HT, lots optionnels et options inclus. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, il y a lieu de déterminer le forfait définitif de rémunération des concepteurs sur la base de l'APD susmentionné.

La commission MAPA du 18 novembre 2020 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 21 726,75 € HT des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre, portant ainsi le montant de ceux-ci à 97 836,75 € HT (829 125,00 € HT x 11,80 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement de la mairie à Habsheim, soit 97 836,75 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Bleu Cube Architecture de Rixheim.**

Point n° 4 : Sausheim – réhabilitation du presbytère – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 28 novembre 2018, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Formats Urbains Architectes Associés de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du presbytère à Sausheim.

Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 35 520,00 € HT (taux d'honoraires : 9,60 %, sur un prévisionnel de travaux de 370 000,00 € HT).

En séance du 29 mai 2019, le comité syndical approuvait l'avant-projet définitif (APD) des travaux liés à cette opération, chiffré à 427 492,00 € HT. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, il y a lieu de déterminer le forfait définitif de rémunération des concepteurs, sur la base de l'APD susmentionné.

La commission MAPA du 18 novembre 2020 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 5 519,23 € HT des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre, portant ainsi le montant de ceux-ci à 41 039,23 € HT (427 492,00 € HT x 9,60 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère à Sausheim, soit 41 039,23 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Formats Urbains Architectes Associés de Mulhouse.**

Point n° 5 : Rixheim – réaménagement du chemin du Steinberg – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

La commune de Rixheim souhaite engager la réfection du chemin du Steinberg dans la continuité des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable qui sera réalisé en début d'année 2021 par le service des eaux de la Ville de Mulhouse.

Le projet porte sur la voirie sur une longueur d'environ 150 mètres et sur une emprise moyenne de 6 mètres de largeur.

Les travaux comprennent pour l'essentiel :

- Les terrassements généraux nécessaires à la structure de la voirie ;
- La pose d'un collecteur d'eaux pluviales raccordé sur le réseau existant (rue de l'Etang) ainsi que des tabourets siphon pour la collecte des eaux pluviales ;
- La pose de caniveaux à grilles en amont du projet, pour recueillir les eaux de ruissellement provenant des chemins ruraux ;
- La fourniture et la pose de pavés béton en double file formant un caniveau ;
- Le traitement des surfaces ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble de ces travaux à 150 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement du chemin du Steinberg, chiffrée à 150 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 6 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 16 décembre 2020, à 18 heures 30. La réunion se tiendra au siège du syndicat, à Sausheim, et sera précédée d'une réunion de bureau à 18 heures 15.

Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisées, dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55
Sausheim, le 25 novembre 2020